

Burundi/Présidentielle 2020 : six candidatures retenues, quatre rejetées

@rib News, 11/03/2020 - Source Agence Anadolu - Selon le calendrier électoral, la publication de la liste définitive des candidats est prévue, le 21 mars 2020. Six dossiers de candidature ont été retenus et quatre rejetés pour la présidentielle du 20 mai au Burundi, a annoncé, mardi, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), lors de la publication provisoire de la liste de candidatures.

« Les dossiers ont été soumis à une analyse approfondie sur base principalement des dispositions de la Constitution et du code électoral », a déclaré Pierre-Claver Kazihise, président de la Ceni. Les dossiers retenus sont ceux du Général Major Evariste Ndayishimiye pour le parti au pouvoir Cndd-Fdd, l'opposant Agathon Rwasa (1er vice-président de l'Assemblée nationale) pour le parti CNL, l'opposant Léonce Ngendakumana du Sahwanya Frodebu, Gaston Sindimwe (1er vice-président de la République) pour le compte du parti Uprona et deux indépendants, à savoir, Francis Rohero et Dieudonné Nahimana, un jeune pasteur. Le président de la Ceni a aussi signalé que quatre dossiers ont été rejetés. S'agit du dossier de l'ancien président Domitien Ndayizeye pour la coalition Kira-Burundi, Jacques Bigirimana du FNL, Valentin Kavakure du Front Populaire National (FPN-Imboneza) et Anicet Niyonkuru du CDP. Et de nuancer : « Si un dossier de candidature n'est pas accepté au niveau de la Ceni, le Code électoral prévoit la possibilité de faire recours auprès de la Cour constitutionnelle dans un délai de deux jours ». Aux candidats provisoirement acceptés, Kazihise a rappelé que la période de la campagne électorale n'est pas encore venue. « Cette dernière sera ouverte par un décret présidentiel », a-t-il souligné, avant de les mettre en garde : « Que personne ne passe outre la loi et s'adonne à une campagne prématurée. Au cas contraire, il fera face à la rigueur de cette même loi ». Selon le calendrier électoral, la publication de la liste définitive des candidats est prévue, le 21 mars 2020 tandis que le décret portant ouverture de la campagne électorale est attendu le 25 avril. La campagne proprement dite va se dérouler du 27 avril au 17 mai selon le même calendrier électoral. Sur 14 personnes qui avaient annoncé leur volonté de se porter candidats à la présidentielle de mai, seulement dix dossiers de candidatures avaient été déposés auprès de la Ceni. La Ceni clôture, par ailleurs, aujourd'hui, la réception des dossiers de candidature pour les législatives. Selon le calendrier électoral, trois scrutins à savoir la présidentielle, les législatives et les communales se tiendront le 20 mai 2020. Pour les sénatoriales, le dépôt des dossiers des candidatures va débiter le 27 mai pour se clôturer le 10 juin, tandis que le scrutin est fixé pour le 20 juillet 2020. Et, d'après les données de la Ceni, 5.126.351 électeurs sont inscrits aux différents scrutins de 2020.